

constatons, suivant la déclaration du ministre du Travail lui-même, que, jusqu'à présent, seulement cinq des dix provinces participent à ce programme. Je me demande si c'est là le mieux que nous pouvons faire pour les municipalités. Même si elles désirent profiter de ce programme, elles ne le peuvent apparemment pas à moins d'obtenir d'abord l'autorisation de la province, que la province participe au programme ou non. C'est un autre aspect de la proposition qui tend à embrouiller les municipalités et qui les a probablement empêchées de tirer parti de ce programme, qui demeure insuffisant.

M. Bourque: Monsieur le président, je ne comptais pas participer à cette discussion, mais en tant que maire de municipalité je dois dire que j'ai été rempli d'inquiétude en discernant le nombre croissant des chômeurs. Le montant de 15 millions n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan quand on considère que le nombre des sans-emploi atteint actuellement 538,000 et que plus de 800,000 personnes cherchent du travail. Si nous rattachons cette somme de 15 millions au nombre global des chômeurs,—538,000,—et si notre calcul pré-suppose que le salaire moyen d'un travailleur au Canada atteint actuellement \$12.50, nous constatons que le montant de 15 millions fournirait du travail à 538,000 chômeurs pendant environ 2 jours et quart. Les députés admettront avec moi, je pense, que cela ne fera pas grand chose pour alléger les souffrances des chômeurs du Canada.

On dit que le gouvernement acquitte la moitié du coût de la main-d'œuvre. Dans le cas de travaux d'utilité publique, les frais de main-d'œuvre représentent environ 20 p. 100 du coût global. En somme, la proposition signifie que le gouvernement contribuerait environ le dixième du coût global des travaux. En tant que maire, je suis en mesure de dire au comité que la situation pécuniaire des municipalités est telle que bien peu d'entre elles ont les moyens nécessaires d'entreprendre des travaux moyennant une contribution de 10 p. 100. Bien des municipalités de notre pays à l'heure actuelle sont sur le point de faire faillite.

Le coût élevé du financement et de l'émission d'obligations empêche bien des municipalités d'entreprendre même les travaux qui figurent au haut de la liste de priorité, qu'une subvention de 50 p. 100 leur soit accordée ou non. Si le gouvernement laissait entendre qu'il collaborerait avec les provinces qui acquitteraient l'autre moitié des frais de main-d'œuvre, il serait alors possible aux municipalités d'entreprendre les travaux souhaitables et de payer les matériaux nécessaires. On doit se souvenir que les municipalités ont un champ d'action bien limité pour

ce qui est de se procurer des fonds au moyen d'impôts. Le montant d'impôts perçu par les municipalités n'avoisine que le dixième de la somme globale des impôts perçus; les municipalités ont donc bien du mal à profiter de ce plan en entreprenant actuellement la réalisation de travaux d'utilité publique.

On doit tenir compte du fait que l'extension du chômage démoralise ceux qui ont encore un emploi, car alors ils craignent de perdre leur travail, d'être en proie à la faim, au désespoir et aux anxiétés imputables à un tel état de choses. Que chacun s'en souvienne: le premier ministre a déclaré dans ses discours électoraux que personne ne souffrirait de la faim au Canada s'il parvenait au pouvoir. Il est à peu près temps que le gouvernement passe aux actes pour qu'on puisse exécuter ces projets, mais pas en assumant le dixième des frais, car il n'est guère une municipalité du Canada qui pourrait exécuter de tels travaux à de telles conditions.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

710. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, \$630,000.

M. Robichaud: Monsieur le président, l'objet de ce crédit porte sur les versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil et prévoit une somme additionnelle de \$630,000 pour acquitter des subventions supplémentaires pour le transport du charbon. J'espère que mes observations de ce soir seront conformes au Règlement de la Chambre, car elles porteront en particulier sur l'écoulement des excédents de charbon des provinces maritimes plus spécialement.

Le charbon, on le sait, constitue de nos jours un problème important. On peut dire qu'il existe une crise du charbon, une crise qui est évidente depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. (*Exclamations*). Je dirai à nos honorables vis-à-vis qu'ils auront amplement l'occasion d'apprendre des choses à propos de cette situation avant que j'aie terminé mes observations. Avant d'aborder le poste en question des crédits supplémentaires, j'aimerais attirer l'attention du comité sur les observations de l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, remarques qui ont été citées précédemment à la Chambre et qui ont été sévèrement critiquées, surtout au cours des deux dernières campagnes électorales, par les députés qui siègent maintenant du côté du gouvernement. Ces remarques concernent la production excédentaire de charbon dans les provinces Maritimes en particulier.